

*Département : VENDEE**Arrondissement : FONTENAY LE COMTE*

COMITÉ SYNDICAL

Extrait du REGISTRE des DÉLIBÉRATION

<i>Membres</i>	L'an deux mille vingt-cinq , le 11 décembre à dix-huit heures trente minutes,
En exercice :	21 le Comité Syndical s'est réuni en son siège à Fontenay-le-Comte,
Présents :	14 en session ordinaire,
Pouvoirs :	01 sous la Présidence de M. Stéphane GUILLOU, Président,
Votants :	15 convocation adressée par M. le Président le 05 décembre 2025.

Présents :

Stéphane GUILLOU, Stéphane BOUILAUD, Lionel PAGEAUD, Catherine MASSON-SOULARD, Jean-Marie ARNAUDEAU, Yves-Marie BOUCHER, Gilles BOUTEILLER, Nicolas CELLIER, Philippe DELAHAYE, Romain DIEUMEGARD, Georges MERCIER, Daniel RIDEAUD, Francis RIVIERE, Jean-Paul RIVIERE.

Etaient absents excusés : Roger BERNARD, Laurent DUPAS, Jean-Jacques DURAND, Gérard GUIGNARD, Anne HUETZ (bon à pouvoir à Stéphane BOUILAUD).

Etaient absents : Joël BOBINEAU, Jean-Claude CHEVALLIER

Secrétaire de séance : Yves-Marie BOUCHER

N° 2025-62-CS TARIFS DE LA REDEVANCE INCITATIVE 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2333-76,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la délibération n°2015-CS-35 relative à la mise en place de la redevance incitative sur le territoire,

Vu l'examen de la redevance incitative pour l'année 2026 et les prévisions financières du service public de gestion des déchets et notamment l'évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes,

Vu le règlement de facturation de la redevance incitative sur le territoire du Sycodem,

Considérant la nécessité d'actualiser annuellement la grille tarifaire afin d'assurer l'équilibre financier du service public, conformément au principe d'équité et au coût réel du service,

Considérant les évolutions des coûts de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers, ainsi que les objectifs fixés en matière de réduction des déchets,

Il est proposé **les tarifs de la redevance 2026** suivants :

Modification de la part variable des bacs de 240L, 360L, 660L (Tarifs 2025 : 8 €, 11 € et 18 € ; Tarifs 2026 : 10 €, 15 € et 27 €) pour l'ensemble des ménages et professionnels excepté pour les communes et communautés de communes du territoire.

REDEVANCES DES MÉNAGES

REDEVANCE POUR LES MÉNAGES ÉQUIPÉS DE BACS ROULANTS

Volume du bac noir	120 L	180 L	240 L	360 L	660 L
Droit d'accès aux services	31 €	31 €	31 €	31 €	31 €
Participation à la TGAP	12 €	12 €	12 €	12 €	12 €
Abonnement par bac d'ordures ménagères, selon volume	8 €	61 €	112 €	141 €	179 €
Forfait collecte des emballages ménagers par bac	15 €	15 €	15 €	15 €	15 €
Abonnement "carte d'accès déchèterie & PAV"	59 €	59 €	59 €	59 €	59 €
Crédit levées ordures ménagères (6 levées incluses)	7 €	10 €	14 €	20 €	37 €
Crédit dépôts en PAV ordures ménagères (4 dépôts gratuits)	0 €-	0 €-	0 €-	0 €-	0 €-
Crédit accès déchèterie (10 entrées incluses)	18,50 €	18,50 €	18,50 €	18,50 €	18,50 €
Montant de la Part Fixe	150,50 €	206,50 €	261,50 €	296,50 €	351,50 €

Prix de la levée du bac d'ordures ménagères, selon volume, au-delà des 6 levées de la part fixe	6 €	7 €	10 €	15 €	27 €
Prix du dépôt en PAV des ordures ménagères au-delà des 4 dépôts gratuits	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Prix pour les accès supplémentaires en déchèterie, au-delà des 10 entrées de la part fixe	6 €	6 €	6 €	6 €	6 €

REDEVANCE POUR LES MÉNAGES ÉQUIPÉS EXCLUSIVEMENT DE CARTE D'ACCÈS ET UTILISANT LE SERVICE D'APPORT VOLONTAIRE (PAV)

Volume de la trappe des ordures ménagères	80 L
Droit d'accès aux services	31 €
Participation à la TGAP	12 €
Abonnement PAV des ordures ménagères	25 €
Forfait collecte des emballages ménagers	15 €
Abonnement "carte d'accès déchèterie & PAV"	59 €
Crédit dépôts en PAV des ordures ménagères (4 dépôts gratuits)	0 €-
Crédit dépôts en PAV des ordures ménagères (26 dépôts inclus)	26 €
Crédit accès déchèterie (10 entrées inclus)	18,50 €
Montant de la Part Fixe	186,50 €

Prix du dépôt supplémentaire en PAV des ordures ménagères, au-delà des 30 dépôts de la part fixe	1,50 €
Prix pour les accès supplémentaires en déchèterie, au-delà des 10 entrées de la part fixe	6 €

REDEVANCE POUR LES MÉNAGES DESSERVIS EN BACS COLLECTIFS

Droit d'accès aux services	31 €
Participation à la TGAP	12 €
Abonnement "carte d'accès déchèterie & PAV"	59 €
Crédit dépôts en PAV des ordures ménagères (4 dépôts gratuits)	0 €-
Crédit accès déchèterie (10 entrées inclus)	18,50 €
Montant de la Part Fixe	120,50 €

Prix du dépôt en PAV des ordures ménagères au-delà des 4 dépôts gratuits	1,50 €
Prix pour les accès supplémentaires en déchèterie, au-delà des 10 entrées de la part fixe	6 €

REDEVANCES DES PROFESSIONNELS, COLLECTIVITÉS (hors communes et communautés de communes du territoire) & ASSOCIATIONS

PART FIXE

Droit d'accès aux services	31 €
Participation à la TGAP	12 €
Total	43 €

SERVICE COLLECTE EN BACS ROULANTS

Volume de bac	120L	180L	240L	360L	660 L
Abonnement par bac d'ordures ménagères (OMR)	40 €	70 €	130 €	170 €	220 €
Abonnement par bac emballages (EMR)	15 €	20 €	30 €	40 €	80 €

Prix de la levée des ordures ménagères, selon volume, dès la 1ère levée	6 €	7 €	10 €	15 €	27 €
---	-----	-----	------	------	------

SERVICE APPOINT VOLONTAIRE

Volume de la trappe des ordures ménagères	80L
Forfait collecte des emballages ménagers	15 €
Abonnement par PAV ordures ménagères selon volume	25 €
Prix du dépôt en PAV des ordures ménagères, dès le 1er dépôt	1,50 €

ACCÈS DÉCHETERIE

Abonnement "carte d'accès déchèterie"	59 €
Dépôts en déchèteries, dès le 1er dépôt	Coût suivant le flux et le volume

SERVICE COLLECTE BIODECHETS

Volume du bac bio	120 L	240 L
Coût pour une levée en biodéchets	3 €	6 €

SERVICE COLLECTE DE CARTONS

Forfait annuel	175 €
----------------	-------

REDEVANCES DES COMMUNES ET COMMUNAUTES DE COMMUNES DU TERRITOIRE

PART FIXE

Droit d'accès aux services	31 €
Participation à la TGAP	12 €
Total	43 €

SERVICE COLLECTE EN BACS ROULANTS

Volume de bac	120L	180L	240L	360L	660 L
Abonnement par bac d'ordures ménagères (OMR)	40 €	70 €	130 €	170 €	220 €
Abonnement par bac emballages (EMR)	15 €	20 €	30 €	40 €	80 €

Prix de la levée des ordures ménagères, selon volume, dès la 1ère levée	6 €	7 €	8 €	11 €	18 €
---	-----	-----	-----	------	------

SERVICE APPOINT VOLONTAIRE

Volume de la trappe des ordures ménagères	80L
Forfait collecte des emballages ménagers	15 €
Abonnement par PAV ordures ménagères selon volume	25 €
Prix du dépôt en PAV des ordures ménagères, dès le 1er dépôt	1,50 €

ACCÈS DÉCHÈTERIE

Abonnement "carte d'accès déchèterie"	59 €
Dépôts en déchèteries, dès le 1er dépôt	Coût suivant le flux et le volume

SERVICE COLLECTE BIODECHETS

Volume du bac bio	120 L	240 L
Coût pour une levée en biodéchets	3 €	6 €

SERVICE COLLECTE DE CARTONS

Forfait annuel	175 €
----------------	-------

REDEVANCES RELATIVES AUX ÉQUIPEMENTS DE PRÊT

REDEVANCE POUR BACS ROULANTS DE PRÊT

Calcul Part Fixe (droits d'accès + TGAP + abonnement bac OMR + abonnement bac EMR)

Droit d'accès aux services	31 €	31 €
Participation à la TGAP	12 €	12 €

Volume de bac	360L	660 L
Abonnement par bac d'ordures ménagères (OMR)	170 €	220 €

Volume de bac	360L	660L
Abonnement par bac emballages (EMR)	40 €	80 €

Prix de la levée des ordures ménagères, selon volume, dès la 1ère levée	15 €	27 €
Prix de la levée des ordures ménagères, selon volume, dès la 1ère levée, pour les communes et communautés de communes du territoire	11 €	18 €

REDEVANCE POUR BACS BIODÉCHETS DE PRÊT (service complémentaire aux autres flux)

Volume du bac bio	120 L	240 L
Coût pour une levée en biodéchets	3 €	6 €

AUTRES COÛTS

REDEVANCE POUR BACS JAUNES OU BIODÉCHETS REFUSÉS, ET COLLECTÉS EN ORDURES MÉNAGÈRES

Volume du bac	120 L	180 L	240 L	360 L	660 L
Prix de la levée pour les ménages, professionnels et collectivités	6 €	7 €	10 €	15 €	27 €
Prix de la levée pour les communes et communautés de communes du territoire	6 €	7 €	10 €	15 €	27 €

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES

Carte de 5 entrées en déchèteries pour les usages ponctuels	30,00 €
Etiquette pucée utilisable sur les conteneurs d'apport volontaire d'ordures ménagères pour usages ponctuels	1,50 €
Carte d'accès (supplémentaire sous conditions, ou remplacée pour casse, perte ou vol)	5,00 €
Non-restitution de carte d'accès	15,00 €
Installation ou maintenance sur serrure	40,00 €
Forfait de déplacement pour livraison équipements de collecte	10,00 €
Pénalité pour retrait de bacs très sales (coût par bac)	20,00 €
Frais d'ouverture de compte-usager (tout type de redevables)	15,00 €
Pénalité pour non-déclaration volontaire, déclaration erronée, refus de bac y compris refus du bac jaune suivant la règle de dotation, refus du badge sans justificatif valable	301,00 €
Facturation des déchets collectés en benne :	
Mise à disposition d'une benne.....	Gratuit
Transport d'une benne ampliroll (€/h).....	70,00 €
Traitement des déchets (€/T).....	191,00 €
Vente de sacs biodégradables à destination des professionnels (coût par carton de 200 sacs)	80,00 €
Collecte de caissettes de papier issu des professionnels (coût par caissette collectée)	1,40 €

**REDEVANCE POUR DÉPÔT EN DÉCHETERIE PAR LES PROFESSIONNELS, COLLECTIVITÉS, ET
TOUTE PERSONNE ENTRANT AVEC UN VÉHICULE/REMORQUE ÉQUIPÉ(E) D'UN SYSTÈME DE
BENNAGE**

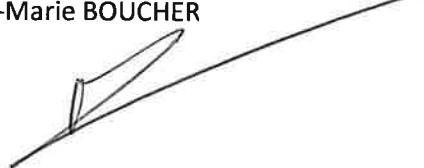
Flux déposé	Coût en €/m ³
Tout venant	90 €
Plastiques rigides	0 €
Plastiques souples	13 €
Bois	0 €
Déchets verts	16 €
Terre	36 €
Gravats	36 €
Polystyrène	10 €
Plaques de plâtre	0 €
Déchets Diffus Spécifiques (DDS) soit en €/litre	420 € 0,42 €
Huiles	0 €
Cartons Bruns	5 €
Métaux	0 €
Verre	0 €
Papier	0 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, 14 Pour, 1 Abstention (M. Arnaudeau),

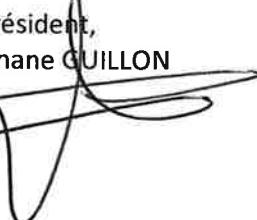
- **Valide** les tarifs 2026 de la redevance incitative.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
A Fontenay-le-Comte le 11 décembre 2025,

Le secrétaire de séance,
Yves-Marie BOUCHER



Le Président,
Stéphane GUILLOU


SYCODEM
Sud Vendée